



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes, à 18h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Amirouche LAIDI, Mme Sandrine du MESNIL,

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Bruno JACON, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, M. Pascal GENTIL, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Valéry BARNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

M. Vianney RASKIN à M. Guillaume BOUDY, Mme Nassera HAMZA à M. Bruno JACON, M. Yoann LAMARQUE à Mme Isabelle de CRECY, M. Pierre PERRET à Mme Muriel RICHARD, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN à Mme Sandrine du MESNIL, Mme Marie Le LAN à Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Yves LAURENT à M. Louis-Michel BONNE, Mme Oifa COUSSEAU à Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL à M. Yohann CORVIS, M. Loïc DEGNY à Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

Absents non-représentés :

- Conseillers municipaux -

M. Thomas KLEIN, Mme Safia EL-BAKKALI, Mme Julie TESTUD

Secrétaire :

Mme Sandrine du MESNIL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2022-126 Modification du règlement intérieur et désignation des membres des Commissions Municipales permanentes

- Conseil Municipal du 14 décembre 2022 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-8, L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 2121-29,

Vu l'article 26 du règlement intérieur 2020-2026 approuvé par la délibération n°9 du 30 septembre 2020,

Vu la délibération n°10 du 30 septembre 2020 portant désignation des membres des Commissions Municipales permanentes créées par le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant, en application de l'article 26 du règlement intérieur, que chaque commission est composée de quatorze membres en plus du Maire, sa composition fixée par une délibération et sa répartition par groupe ou conseiller non-inscrit déterminée le jour de la création de la commission,

Considérant qu'en raison de la composition des groupes politiques du Conseil municipal, de la démission et du décès de certains conseillers municipaux, il convient de modifier le règlement intérieur et de désigner de nouveaux membres pour les commissions municipales,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 40
Nombre de pouvoirs : 12
Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article 1^{er}. de modifier l'article 26 du règlement intérieur du Conseil municipal portant sur la composition des commissions municipales, de la façon suivante :

« Outre le Maire, chaque commission est composée d'au moins quatorze membres. Sa composition est fixée par une délibération du Conseil municipal. »

Article 2. de prendre acte des groupes politiques et des conseillers non-inscrits à la date du 14 décembre 2022 :

- Groupe Suresnes J'aime,
- Groupe Suresnes pour seule ambition,
- Groupe Avec vous pour Suresnes,
- Conseiller municipal non-inscrit : Valéry Barny,
- Conseiller municipal non-inscrit : Loïc Degny,
- Conseiller municipal non-inscrit : Olfa Cousseau.

Article 3. de décider de la répartition suivante pour chaque commission :

- Groupe Suresnes J'aime : neuf membres,
- Groupe Suresnes pour seule ambition : deux membres,
- Groupe avec vous pour Suresnes : un membre,
- Conseiller municipal non-inscrit : Valéry Barny,
- Conseiller municipal non-inscrit : Loïc Degny,
- Conseillère municipale non-inscrit : Olfa Cousseau.

Article 4. de désigner les membres des Commissions municipales suivantes :

- Finances et Administration :

Jean PREVOST, Pierre PERRET, Sandrine du MESNIL, Elodie REBER, Béatrice de LAVALETTE, Frédérique VOLE, Thomas KLEIN, Jean-Marc LEMBERT, Marie Le LAN, Xavier IACOVELLI, Pascal GENTIL, Yohann CORVIS, Valéry BARNY, Loïc DEGNY, Olfa COUSSEAU.

- Transition écologique, Mobilité et Urbanisme :

Fabrice BULTEAU, Amirouche LAÏDI, Frédérique LAINE, Cécile GUILLOU, Stéphane PERRIN-BIDAN, Sophie de LAMOTTE, Véronique RONDOT, Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Antoine KARAM, Nicola D'ASTA, Pascal GENTIL, Abraham ABITBOL, Valéry BARNY, Loïc DEGNY, Olfa COUSSEAU.

- Vie de la Cité :

Isabelle de CRECY, Yoann LAMARQUE, Florence de SEPTENVILLE, Frédérique LAINE, Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Louis-Michel BONNE, Sandrine du MESNIL, Perrine COUPRY, Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Safia EL-BAKKALI, Katya VERIN-SATABIN, Julie TESTUD, Valéry BARNY, Loïc DEGNY, Olfa COUSSEAU.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article
L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que
le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 9 janvier 2023
et publié/affiché le 16 décembre 2022
Pour le Maire et par délégation,
le Responsable de la Gestion des Instances
A. MEZANGEAU

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes